

INTERCOMMUNALE DES MODES D'ACCUEIL POUR JEUNES ENFANTS

Siège administratif: Rue Albert 1^{er}, 9 à 5380 FERNELMONT – ☎ 081/40 91 60 - ☒ 081/40 91 61
Site Internet: <http://www.I.M.A.J.E.-interco.be> – E-mail: contact@imaje-interco.be



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR
DESTINE AUX PARENTS

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

TABLE DES MATIERES

I)	I.M.A.J.E., c'est quoi ?	3
II)	Un accueil extrascolaire, pour qui ?	3
III)	Un accueil extrascolaire, quand ?	3
IV)	Un accueil extrascolaire, pour faire quoi ?	4
V)	Comment inscrire mon enfant ?	4
VI)	Prix et modalités de paiement	5
VII)	Santé.....	5
VIII)	Fin des activités.....	6
IX)	Repas et collations	6
X)	Effets personnels	6
XI)	Assurances	6
XII)	Contact et informations complémentaires	7

Règlement à l'attention des parents pour l'accueil extrascolaire organisé par I.M.A.J.E.

I) I.M.A.J.E., c'est quoi ?

I.M.A.J.E. (Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants) a été créée à l'initiative de la Province de Namur en octobre 1990 en partenariat avec le privé (Asbl) ou le public (CPAS et Communes).

I.M.A.J.E. a pour mission l'accueil des enfants de 0 à 12 ans dans des structures adaptées et spécialisées en fonction de la demande de chacun.

L'accueil des enfants, en extrascolaire, est assuré par des éducateurs encadrés par des coordinateurs. Le projet de ces équipes est de susciter la créativité, l'éveil des sens et l'épanouissement de chaque enfant.

Le rôle des éducateurs est d'encadrer les enfants, afin qu'ils puissent participer à des activités sportives, sociales, créatives, culturelles, ... dans le respect de l'autre et de sa différence.

Les activités proposées respectent les besoins affectifs et physiques des enfants : jeux en petits groupes, respect du rythme des enfants, et plus largement, respect du Code de qualité de l'accueil.

II) Un accueil extrascolaire, pour qui ?

A la demande des affiliés de l'Intercommunale, un accueil est organisé, pour tous les enfants scolarisés de 2,5 ans à 12 ans.

Chaque structure est indépendante du milieu scolaire.

III) Un accueil extrascolaire, quand ?

L'accueil a lieu, en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 7h00 jusqu'au début de l'école et de la fin de l'école jusque 18h30. Un accueil flexible (à partir de 6h30 et/ou jusqu'à 19h) est possible, moyennant une demande écrite préalable auprès du service extrascolaire d' I.M.A.J.E. Cette demande doit être formulée au minimum 15 jours à l'avance et doit contenir les justificatifs des employeurs de chacun des parents.

Certaines structures proposent un accueil les mercredis de 12h00 à 18h30.

IV) Un accueil extrascolaire, pour faire quoi ?

Conformément au projet pédagogique de l'accueil extrascolaire, le temps d'accueil est structuré en plusieurs moments :

- l'accueil
- les temps de détente
- les repas (le mercredi midi, ou le goûter chaque jour)
- les jeux ludiques, créatifs ou libres (jeux d'extérieurs, jeux de société, sports, ateliers cuisine, ateliers bricolage, jeux d'expression, ateliers jardinage,

Les structures d'accueil extrascolaire ne se définissent pas comme des écoles de devoirs. Dès lors, en fonction des locaux disponibles, un espace peut être réservé à cet effet, mais sans en assurer l'accompagnement.

V) Comment inscrire mon enfant ?

Tout enfant fréquentant la garderie I.M.A.J.E. doit avoir un dossier administratif complet. Tous les documents suivants doivent être dûment complétés et signés:

- **une fiche d'inscription** (*disponible dans la structure ou téléchargeable sur le site internet d'IMAJE www.imaje-interco.be*)
- **une fiche de santé** (*disponible dans la structure ou téléchargeable sur le site internet d'IMAJE www.imaje-interco.be*)
- **deux vignettes de mutuelle**
- **une copie de la carte attributaire d'allocations familiales** ou d'un extrait de compte reprenant le nom de la caisse.
- **une composition de ménage** (*à demander à l'administration communale*)
- **une procuration** reprenant les noms des personnes pouvant reprendre l'enfant en fin de période d'accueil (*disponible dans la structure ou téléchargeable sur le site internet d'IMAJE www.imaje-interco.be*)

Les documents doivent être déposés, au plus tard, le premier jour de l'accueil dans la structure afin que les éducateurs aient toutes les informations nécessaires relatives à votre enfant.

I.M.A.J.E se réserve le droit d'annuler une inscription pour laquelle elle ne serait pas en possession de ces documents.

VI) Prix et modalités de paiement

Les tarifs varient en fonction du nombre d'enfants repris sur la composition de ménage (cfr. tableau ci-dessous).

	MATIN	SOIR (-1h)	SOIR (+1h)	MERCREDI			JOURNEE PEDAGOGIQUE
				-1h	-3h	+3h	
1 enfant à charge	1,00 €	1,00 €	2,50 €	1,00 €	3,00 €	5,00 €	6,00 €
2 enfants à charge	0,75 €	0,75 €	2,00 €	0,75€	2,00 €	3,00 €	4,00 €
3 enfants à charge	0,50 €	0,50 €	1,50 €	0,50 €	1,50 €	2,00 €	3,00 €

Les présences des enfants sont facturées en fin de mois et les factures envoyées (par mail ou courrier) aux parents dans le courant du mois suivant. Tout retard de paiement entraînera des frais administratifs supplémentaires.

Les dépenses effectuées par les parents pour l'accueil de leurs enfants sont déductibles fiscalement, à certaines conditions. La réduction d'impôt s'élève à **45%** des dépenses, plafonnées à 11,20 € par jour. Une attestation est délivrée chaque année pour l'enfant ayant fréquenté la garderie pendant l'exercice fiscal écoulé, sous réserve du paiement intégral des frais de participation.

VII) Santé

Lors de l'inscription, I.M.A.J.E vous demande de transmettre, en même temps que la fiche d'inscription, une « **fiche de santé** » reprenant les informations essentielles sur la santé de votre enfant. La fiche de santé est téléchargeable sur le site internet d'I.M.A.J.E ou disponible sur simple demande.

Ces données seront utilisées pour le suivi journalier des enfants et sont réservées à une utilisation interne par les collaborateurs d'I.M.A.J.E. et, le cas échéant, par les prestataires de soins consultés. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, chaque parent a le droit de consulter ces données et de les modifier à tout moment.

En cas d'urgence, et dans l'impossibilité de contacter les personnes renseignées sur la fiche santé, celles-ci autorisent I.M.A.J.E. et/ou le personnel médical à prendre toute mesure concernant l'enfant s'avérant nécessaire.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun médicament ne pourra être administré sans attestation médicale. Si des symptômes de maladies apparaissent pendant les heures d'accueil, vous en serez informés rapidement afin de prendre les dispositions nécessaires.

VIII) Fin des activités

Seuls les parents sont autorisés à reprendre leur enfant, **après avoir signé** le registre des présences auprès des éducateurs. En cas de séparation du couple, les deux parents ont le droit de reprendre l'enfant, sauf avis spécifique de justice. La copie du jugement doit dès lors nous être fournie.

La signature du parent sur la feuille de présence atteste de la reprise de responsabilité de l'enfant. Il en va de même pour l'accueil du matin, tant que l'enfant n'est pas dans le local d'accueil, il reste sous la responsabilité de ses parents

Aucun enfant n'est autorisé à repartir seul au terme des activités, à moins qu'une demande écrite n'ait été communiquée aux éducateurs. Cette demande doit préciser explicitement les modalités pratiques : dates ou période, heures, Imaje se réserve le droit de refuser cette demande.

Dans tous les autres cas, les parents doivent remettre aux éducateurs une procuration, signée, mentionnant le nom des personnes autorisées à reprendre l'enfant.

IX) Repas et collations

Lors des temps de garderie, le goûter de 16h00 est pris en charge par I.M.A.J.E.
Le repas du mercredi midi doit être fourni par vos soins.

X) Effets personnels

Nous vous suggérons d'indiquer le nom de votre enfant sur tous ses effets personnels.

L'utilisation sur la structure de jeux personnels, d'argent de poche, de GSM, PSP, MP3,... est formellement interdite et fera l'objet, le cas échéant, d'une confiscation. I.M.A.J.E. décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de ce matériel.

XI) Assurances

I.M.A.J.E. a contracté toutes les assurances requises, notamment en matière de fonctionnement et d'infrastructure. Les enfants sont couverts, pendant leur présence dans l'établissement, par l'assurance en responsabilité civile du milieu d'accueil. Cette responsabilité ne peut toutefois être invoquée que dans la mesure où le dommage subi par l'enfant est la conséquence d'une faute ou négligence du milieu d'accueil.

Le service décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels des enfants (vêtements, maxi cosy, sacs, poussettes, ...)

XII) Contact et informations complémentaires

Pour toute question ou information complémentaire, le service extrascolaire d'I.M.A.J.E. se tient à votre disposition aux numéros suivants :

Coordinateurs extrascolaires I.M.A.J.E. :

- Séverine MISSON au 0471/51.55.43 – severine.misson@imaje-interco.be
- Cathleen DELATTRE au 0476/21.08.07 – cathleen.delattre@imaje-interco.be

Service extrascolaire I.M.A.J.E.:

- 081/24.90.89 (pendant les heures de bureau)

Numéro général :

- 081/40.91.60

Dans le souci d'améliorer la qualité de nos services, nous vous invitons, en tant que parent, à être acteur de ce projet et à être le relai du vécu de votre enfant au sein de nos structures. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques et suggestions.